

Premièrement, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues parraine des projets ayant pour but d'aider les pays producteurs à mettre au point et à financer des programmes destinés à amener les fermiers à renoncer à produire de la drogue; d'améliorer les conditions de vie locales; et d'apprendre à la police locale la manière de procéder avec les trafiquants de drogues qui sont extrêmement bien organisés. Le Canada a fait d'importantes contributions au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et a versé deux subventions d'un million de dollars chacune afin d'appuyer des projets menés par le Fonds en Thaïlande et au Pakistan en vue de mettre au point d'autres cultures et de compenser ainsi les fermiers. Il s'agit pour l'ACDI d'une nouvelle orientation politique établie en 1986. Par ailleurs, nous continuerons d'étudier, au cas par cas, les demandes d'aide au développement qui nous sont adressées par les pays producteurs de drogues.

Deuxièmement, nous porterons notre contribution au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues à 500 000 dollars cette année et à un million de dollars d'ici 1991, cela comme preuve de notre engagement à l'égard de la coopération internationale.

Troisièmement, nous étendons actuellement notre Programme de sensibilisation aux Affaires consulaires, de façon à ce que les voyageurs canadiens soient mieux informés des risques qu'entraînent l'achat, la possession, le trafic et la consommation de drogues à l'étranger. Plus de Canadiens se trouvent actuellement détenus à l'étranger pour des questions de drogues que pour tout autre délit.

Monsieur le Président, une Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues se tiendra à Vienne du 17 au 26 juin prochain sous l'égide des Nations Unies. Notre délégation à cette Conférence sera dirigée par mon collègue, le ministre canadien de la Santé et du Bien-être social. Afin de refléter la dimension nationale de l'approche prise par le gouvernement, cette délégation comprendra des représentants des provinces et d'organisations bénévoles.

Le Canada a joué un rôle important dans la rédaction de la Convention de mille neuf cent soixante et onze sur les substances psychotropes. À Vienne, le ministre de la Santé et du Bien-être social déposera les instruments d'adhésion qui permettront à cette Convention d'entrer en vigueur au Canada.

Les efforts prônés dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues auront surtout une application interne, mais nous aurions grandement tort d'en ignorer les aspects internationaux. La composante internationale de la stratégie illustre donc bien notre intention d'oeuvrer avec d'autres pays afin de réduire la production, le trafic et l'abus des drogues, tant au Canada qu'à l'étranger."